

#4^{ème} trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Nota : Pour ce trimestre le bulletin CO11 ne traite que du secteur dit « basse-vallée »

Basse vallée

Inter-sites ; réalisation de convoyeurs (bandes transporteuses) :

- Travaux préparatoires (débroussaillage, piquetage & balisage),
- Fondations, pose des superstructures, montage de tours de transferts, parois clouées et remblais derrière la maison syndicale,
- Mise en place de la structure support des convoyeurs au-dessus de l'Arc à St-Félix et aux Resses.

Plan des Epines :

- Stockage des matériaux provenant de CO6/7 et CO8, tri et utilisation sur le bassin St-Jeannais par le MT103,
- Poursuite de la mise en place et en service des infrastructures (pont bascule, poste de pilotage, travaux d'aménagement du parking VL et engins, enrobés).

Resses :

- Travaux préparatoires (préparation zone de levage du pont sur l'Arc, pose transformateur, aménagement de piste), montage de la charpente en bois de la tour de transfert,
- Déboisement et mise en place des clôtures définitives et grillage amphibien.

Plan d'Arc :

- Déstockage d'une partie des matériaux sur des sites extérieurs,
- Préparation de la plateforme et création d'une entrée depuis la RD1006.

Saint-Julien :

- Aménagement de la plateforme et VRD, alimentation électrique,
- Réception et stockage d'éléments de convoyeurs, prémontage,
- Travaux de remblais pour réalisation de la tour de transfert et fondations,
- Génie civil (massifs de sauterelle et rampe de trémie),
- Démarrage des clôtures définitives incluant les barrières petite faune.

#4ème trimestre 2024

Illaz :

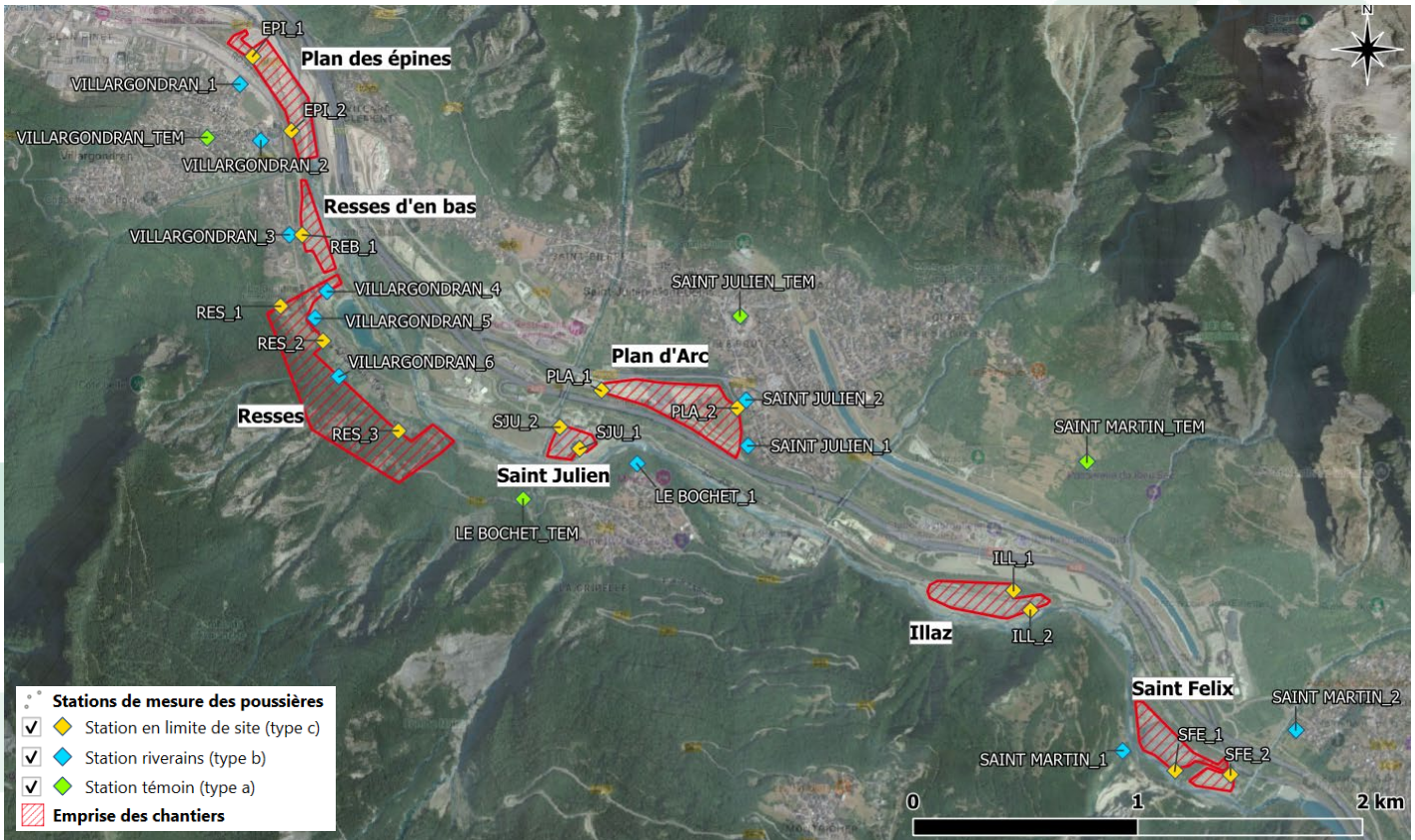
- Travaux préparatoires (installation de la base vie et de ses réseaux secs et humides, terrassements),
- Postes électriques,
- Travaux de génie civil pour la station de traitement des matériaux,
- Travaux de forage de 2 puits,
- Travaux pour ITE (installations terminales embranchées) : pose de catenaires.

Saint-Félix :

- Évacuation de MATEX sulfatés déposés par le CO7,
- Aménagement de plateforme, enrobés pour zone de stockage structure de convoyeurs,
- Fondations des appuis de convoyeurs et tours de transferts,
- Prémontage d'éléments de convoyeurs.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES

Le présent bulletin concerne les résultats des points implantés en basse vallée, les stations de mesure des poussières en haute vallée ont commencé à être implantées à partir du 18/12/2024.

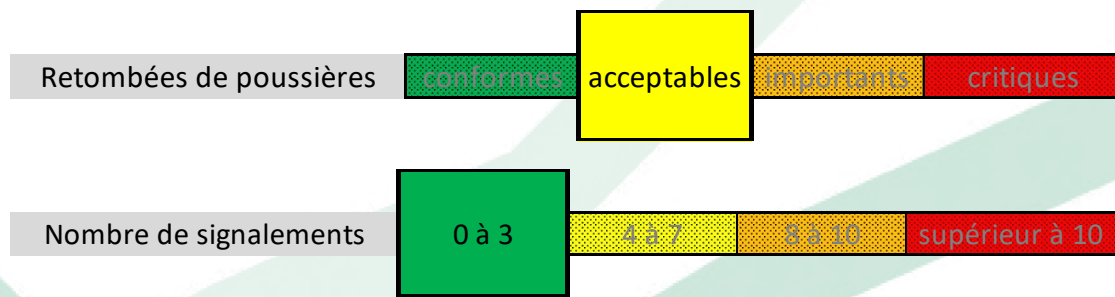


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

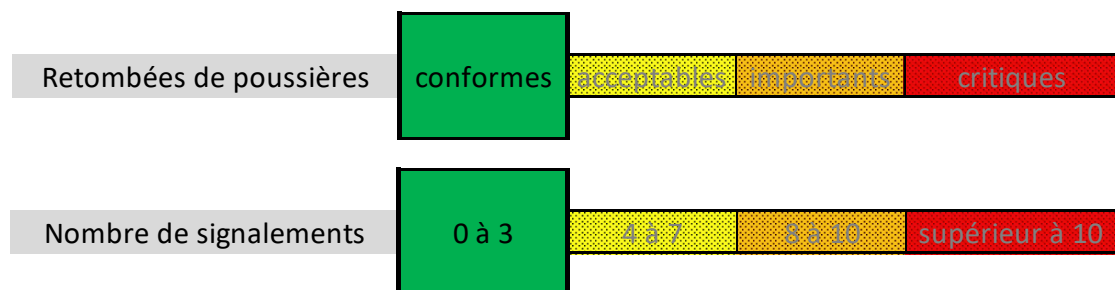
Plan d'Arc :

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points, sauf pour un point en limite de plateforme de Plan d'Arc. Aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 4^{ème} trimestre 2024.



Autres sites : Plan des Epines, Resses d'en bas, Resses, Saint-Julien, Illaz et Saint-Félix

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les autres points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 4^{ème} trimestre 2024.



SYNTHESE DES MESURES

Site	ANNEE 2024	Oct.24	Nov. 24	Déc. 24
Plan des Epines	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0
Resses/Resses d'en bas	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0
Saint-Julien	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0
Plan d'Arc	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	75 %	100%	100%
	Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la référence de 200 mg/m ² .jour) (2)	50 %	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0
Illaz	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0
Saint-Félix	Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
	Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

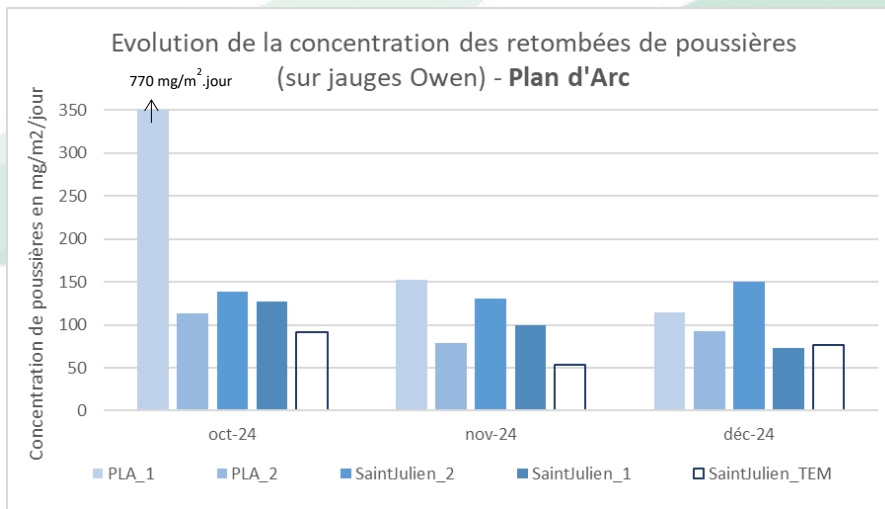
(2) 200 mg/m².jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE : concerne Plan D'Arc.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

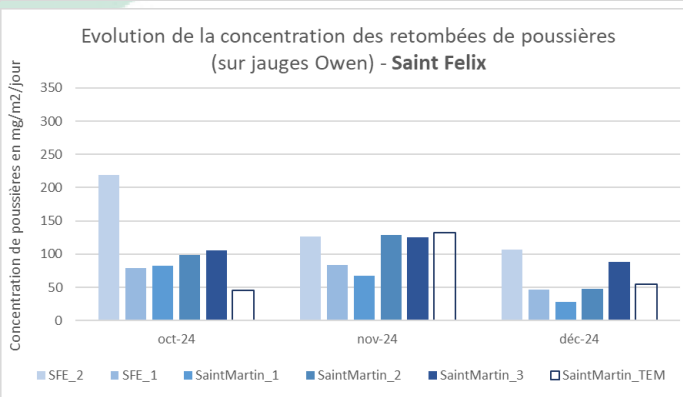
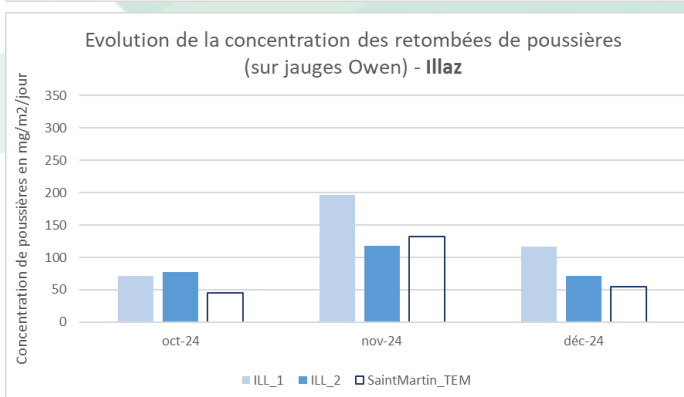
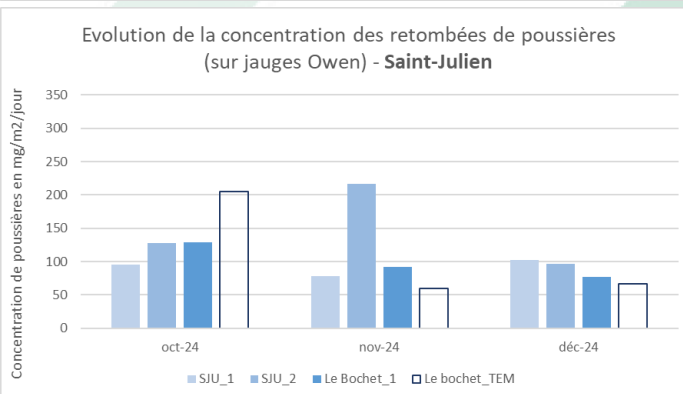
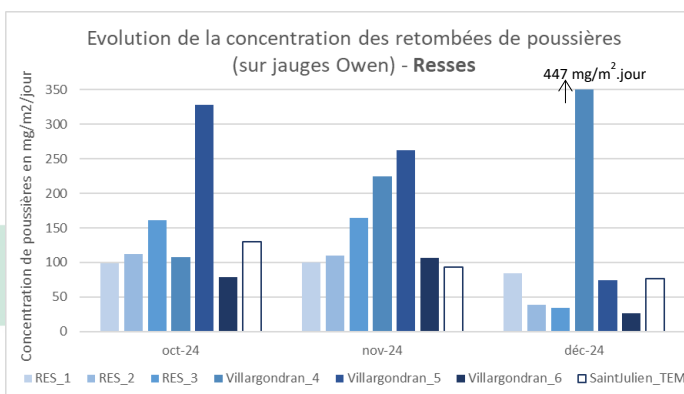
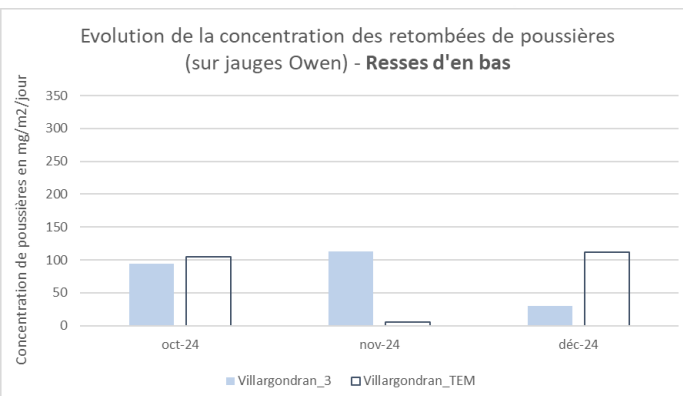
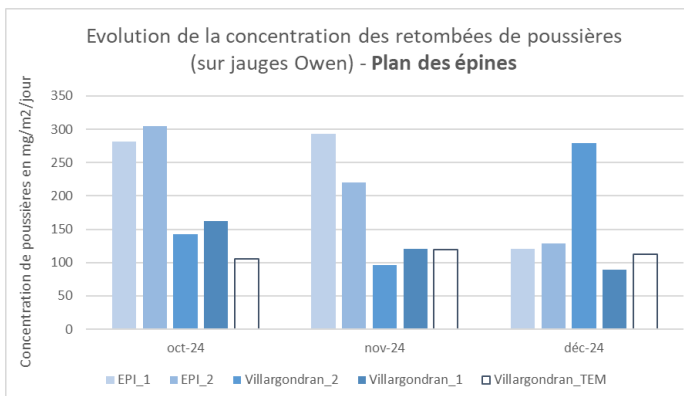
Plan d'Arc :

Un dépassement en limite de site a été mesuré en octobre sur le point PLA_1 (770 mg/m².jour), celui-ci est dû à l'évacuation des matériaux. Les résultats des mesures pour ce point sont conformes pour les mois qui suivent. Pour les autres points, les niveaux de retombées de poussières sont conformes, et pour chaque point la valeur moyenne sur le trimestre varie de 95 à 346 mg/m².jour, en dessous de la valeur de 500 mg/m².jour prise en référence.



Autres sites : Plan des Epines, Resses d'en bas, Resses, Saint-Julien, Illaz et Saint-Félix

Les niveaux relatifs de retombées de poussières des points en limite de site sont inférieurs à 200 mg/m².jour, et pour chaque point la valeur moyenne sur le trimestre varie de 59 à 260 mg/m².jour, en dessous de la valeur de 500 mg/m².jour prise en référence.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement concernant les émissions de poussières n'est enregistré sur ce trimestre.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98